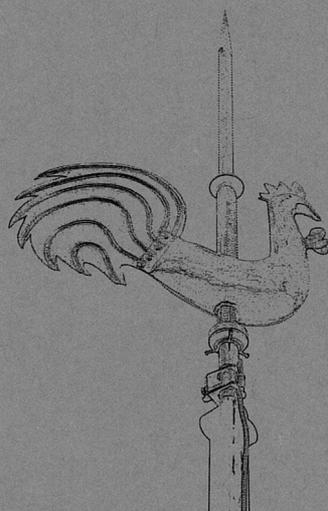


# Bulletin Municipal

VERNEVILLE

N°4



## ≈ SOMMAIRE ≈

Mot du maire	page 2 et 3	Bilan final du clocher	page 12
Carnaval ~ Gym club	page 4	Passeport biométrique	page 13
Marche populaire ~ Cérémonie du 8 mai	page 5	J.A.P.D.	page 14 et 15
Théâtre	page 6	Compte rendu du conseil municipal	page 16 à 19
Les jeunes à la rencontre du monde agricole	page 7	Civisme, Fermeture	page 20
Brocante	page 8 et 9	Etat civil	page 21
Fête des écoles	page 10	Horaire d'ouverture	page 22
Travaux sur la commune	page 11		

## MOT DU MAIRE

Nous entrons dans la période estivale et j'éprouve le besoin de communiquer sur plusieurs points qui me semblent importants :

La taxe additionnelle, la gouvernance de Metz-Métropole, les transports en commun, les travaux d'Haganis et enfin le dossier du haut débit.

Depuis sa création, Metz Métropole ne fonctionnait que sur le produit de la taxe professionnelle prélevée sur l'ensemble du territoire communautaire (T.P.U.).

A compter de 2009, son financement reposera sur la taxe professionnelle et la taxe additionnelle sur les ménages (fiscalité mixte).

Voilà pourquoi vous découvrirez une ligne d'impôt supplémentaire sur vos avis de taxe foncière et d'habitation. Elle correspondra à la taxe additionnelle instaurée en fin d'année 2008 par le conseil de communauté de Metz-Métropole afin d'honorer l'accroissement des dépenses de fonctionnement de l'institution.

Par ailleurs, cette communauté d'agglomération est en pleine réforme. Comme vous le savez certainement, son nombre de délégués (170 dont 48 vice-présidents) faisait l'objet d'une vive polémique au plan local et même national. Aussi, lors du conseil de communauté du 25 mai 2009, un amendement concernant cette gouvernance proposée par Monsieur Henri HASSER, Maire de Ban-Saint-Martin, a été adopté. Cet amendement modifie le nombre de délégués, il le porte à 105 au lieu de 170 et modifie le nombre de représentants par commune. Pour nous, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 la représentation ne sera plus assurée que par un délégué et un suppléant au lieu de 2 délégués.

Cette décision adoptée en conseil de communauté fera l'objet d'une délibération de l'ensemble des conseils municipaux portant sur l'acceptation ou le refus de cette nouvelle gouvernance. Certains ont déjà délibéré sur le sujet. Cette réforme a toutes les chances d'aboutir.

J'aimerais également évoquer un sujet qui préoccupe beaucoup d'entre vous, celui des transports. Vous le savez peut-être mais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, le conseil général n'assurera plus le transport (TIM) sur le périmètre de Metz-Métropole.

Metz-Métropole prend donc à sa charge l'intégralité de la compétence transports à la prochaine rentrée.

Pour l'heure, nous savons que les nouvelles lignes TCRM desservant notre commune emprunteront de nouveaux itinéraires mais nous ne disposons pas encore des nouveaux aménagements d'horaires de ces bus. Ils devraient parvenir en mairie durant la seconde quinzaine de juillet.

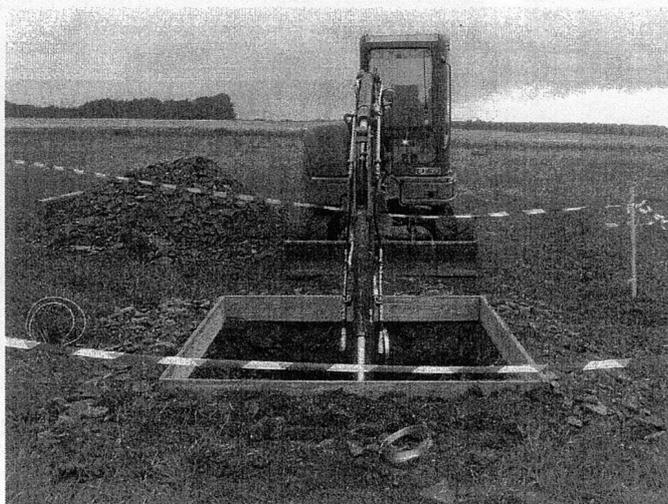
Je tiens cependant à vous rassurer sur le nombre de dessertes, il n'est pas inférieur au service actuellement assuré par les TIM et les TCRM. Les services de Metz-Métropole et les TCRM y ont veillé et nous ont consultés à plusieurs reprises lors de cette élaboration. Par contre, nous rencontrons un problème : l'arrêt de bus situé rue de batilly ne pourra plus être utilisé car nous serons desservis par des bus et plus par des navettes. En effet, la structure de la place située en face de la mairie où les bus seraient censés effectuer leur demi-tour n'est pas suffisante pour les supporter. Par conséquent les bus emprunteront un autre circuit à l'intérieur du village et certains d'entre vous se verront contraints de changer leurs habitudes.

Dernièrement, vous avez peut-être remarqué la présence des camions HAGANIS sur notre commune, leurs services ont procédé au curage et nettoyage de toutes les conduites du réseau d'assainissement. Courant juillet, HAGANIS fera procéder au remplacement de déversoirs d'orage et effectuera des travaux dans la Grand Rue à proximité de l'arrêt de bus et du transformateur ainsi que sur la route de contournement du village au niveau de la conduite d'assainissement qui rejoint la lagune.

Pour terminer, j'aimerais aborder le dossier qui préoccupe beaucoup d'entre vous et que je suis avec une attention toute particulière, celui du haut débit à Vernéville.

Comme vous le savez, la commune n'a pas la maîtrise de ce dossier qui est géré par Moselle Télécom dans le cadre de la délégation de service public qui lui a été confiée par le Conseil Général de la Moselle.

C'est un dossier sensible sur lequel je ne peux qu'être prudente. Je peux cependant vous affirmer que Moselle Télécom a rencontré des difficultés. Il semble aujourd'hui qu'une solution soit sur le point d'aboutir (*travaux en cours voir ci-dessous*) et j'espère tout comme vous pouvoir très prochainement disposer du haut débit à Vernéville.



*Travaux actuellement en cours entre Amanvillers et Lorry-les-Metz, pour implantation du mât.*

Sur cette note positive, je vous souhaite d'excellentes vacances.

Bien à vous  
Mireille MAURY

## CARNAVAL

Le beau temps était au rendez-vous pour notre traditionnel carnaval organisé par l'école buissonnière.



C'est avec la compagnie "Gaspard et Mandoline" que les enfants ont arpenté les rues de notre village.

Ensuite, toute cette joyeuse troupe s'est retrouvée à la salle socio-culturelle Gabriel Watrin pour un spectacle haut en couleur ainsi qu'un goûter pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

## Loto du Gym Club

LE GYM CLUB DE VERNEVILLE

ORGANISE

A la salle socioculturelle  
un

**LOTO**

ouvert à tous

**Samedi 21 MARS 2009**

A 20 heures 30

OUVERTURE DES PORTES A 19 HEURES 45

De nombreux lots vous y attendent !

- T.V. 38 cm. écran plat + LECTEUR DVD
- CENTRALE VAPEUR
- 2 REPAS A LA FERME AUBERGE
- BON D'ACHATS de 60 €
- Etc. Etc...

Vous y trouverez également : buvette, café, pâtisseries.  
Votre famille et vos amis sont cordialement invités.

**Uifolep**  
MOSELLE



C'est dans un contexte de détente que s'est déroulée cette « soirée loto » agrémentée de lots attractifs. Un grand merci aux bénévoles et aux organisateurs.

A noter toutefois qu'il est possible de rejoindre le club (hors vacances scolaires) pour découvrir les bienfaits et le plaisir de cette activité.

Pour les adultes, les séances se déroulent en soirée les lundis et jeudis (de 20h à 21h) et en matinée les mardis (de 10h à 12h).

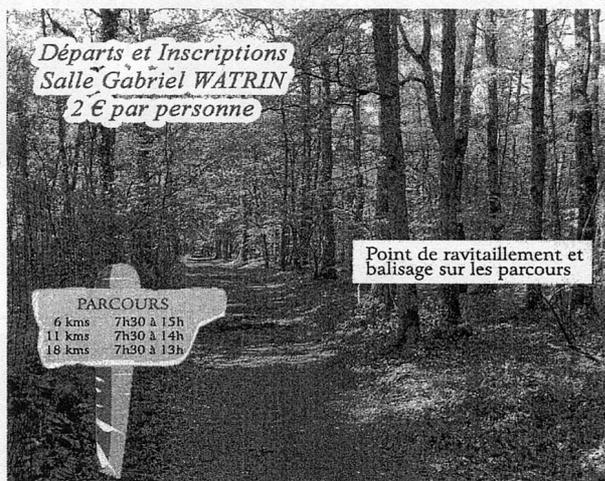
Pour les enfants, les séances se déroulent en matinée les mercredis (de 10h à 11h).

## Marche populaire

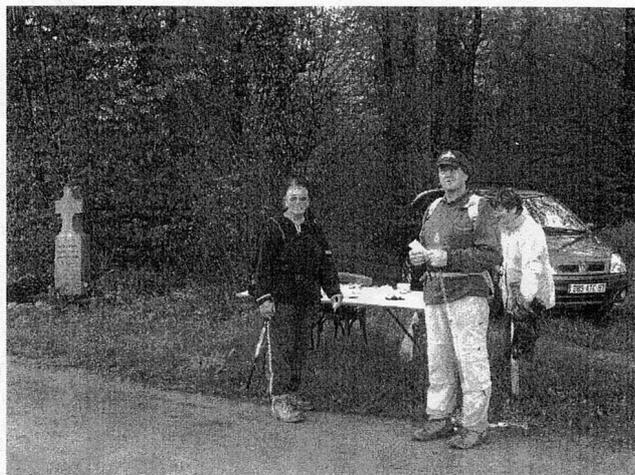
# VERNÉVILLE



DIMANCHE 19 AVRIL 2009



Organisé par la commune, avec la participation des associations de VERNÉVILLE



Pour avoir réactivé une manifestation abandonnée depuis quelques années, la municipalité n'a pas rencontré un franc succès en raison de la météo dégradée de la veille qui a découragé bon nombre de marcheurs.

On notera toutefois des fervents qui sont toujours à la recherche de nouveaux sentiers.

Félicitations aux organisateurs et aux participants.

## COMMEMORATION DU 8 MAI

*Cette année, une première à Vernéville. Une équipe de TF1 a réalisé un reportage pour le journal de 13h afin de montrer comment de petites municipalités commémorent la libération de la France.*

*A noter, la présence des lorrains et des lorraines qui accompagnent de manière régulière les porte drapeaux de l'union nationale des combattants présidée par Mr LAURILLARD.*



# Vernéville et son Théâtre

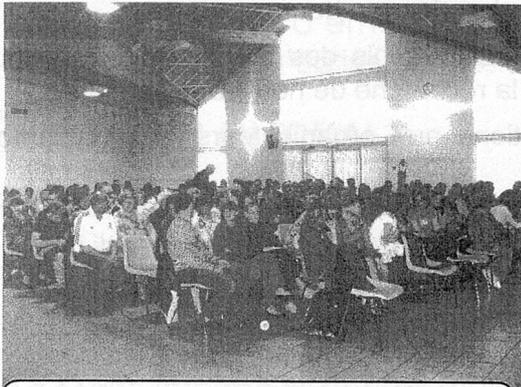
Les représentations des 25 avril et 02 mai 2009



**Conte à Rebours :** Où tous les personnages de Perrault se rencontrent.



**Le Poulet :** Comment déguster un bon poulet en l'absence de sa maîtresse.

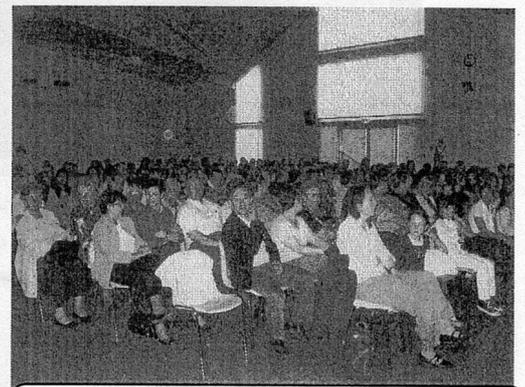


**Les spectateurs :** Une salle comble à la représentation du 25 Avril

**Que de fous rires et applaudissements**

Quels instants pour oublier ses soucis et passer un agréable moment !

**A l'année prochaine !**



**Les spectateurs :** Une salle comble à la représentation du 2 Mai



**« Une Tranche de Bluff » :** Présentation des enfants de Bertine à « Antoine » accompagné de sa copine



**« Une Tranche de Bluff » :** Comment prévoir et organiser ses vacances quand maman est soit disant mourante !

## LES JEUNES A LA RENCONTRE DU MONDE AGRICOLE ET FORESTIER

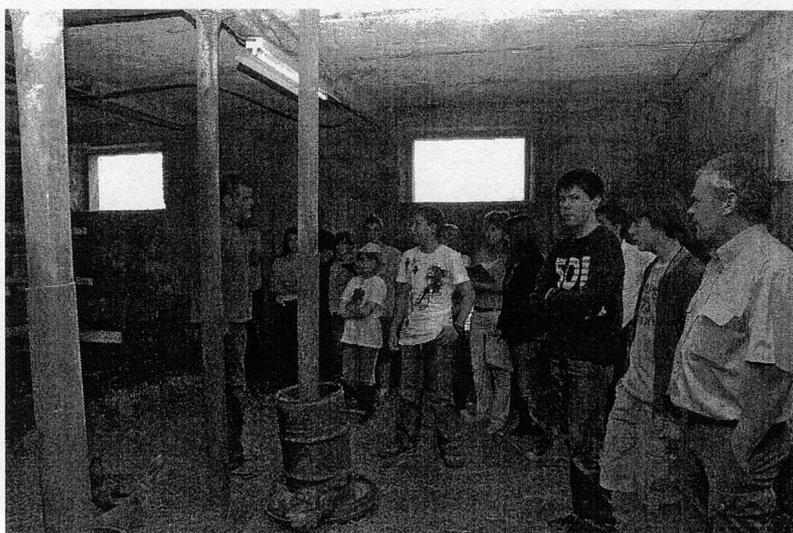
Le 19 mai 2009,

Cartable, le journal des scolaires a choisi pour cadre le site de la ferme de Bagneux. Cette démarche vise à sensibiliser les élèves de différents collèges et lycées au travail du journaliste.

Des professionnels du monde agricole et forestier étaient invités. Les élèves ont pu poser des questions sur leur métier (agriculture biologique, spécialiste pour la prévention de l'environnement et agent de l'office national des forêts).



Les élèves pourront faire part de leur expérience à leurs camarades de classe et réaliser leurs articles qui ont été publiés dans le républicain lorrain du 29 mai 2009 grâce aux informations qu'ils auront recueillis et mises en forme.



## VIDE GRENIER

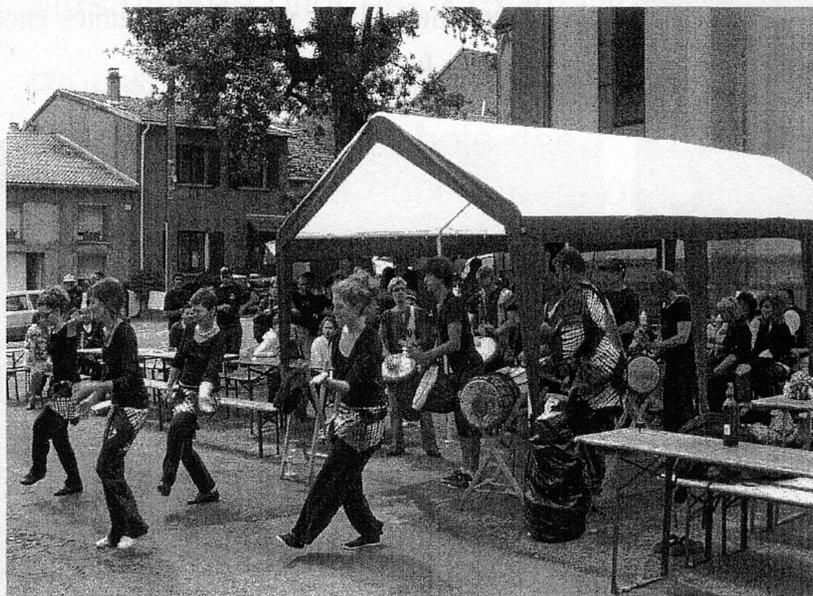
Dimanche 21 juin dès 5h30 du matin, les premiers exposants commençaient à occuper les emplacements qui leur étaient réservés.



Cette journée s'est déroulée dans une ambiance fort sympathique, de nombreux chineurs ont arpenté les rues du village.



De plus, fête de la musique oblige, nous avons pu assister à des danses sur des musiques africaines proposées par le "djembé.club".



Un grand merci au FC Vernéville qui pour l'occasion a su rassembler autour de lui toutes les associations du village pour le plaisir de l'ensemble de nos concitoyens.

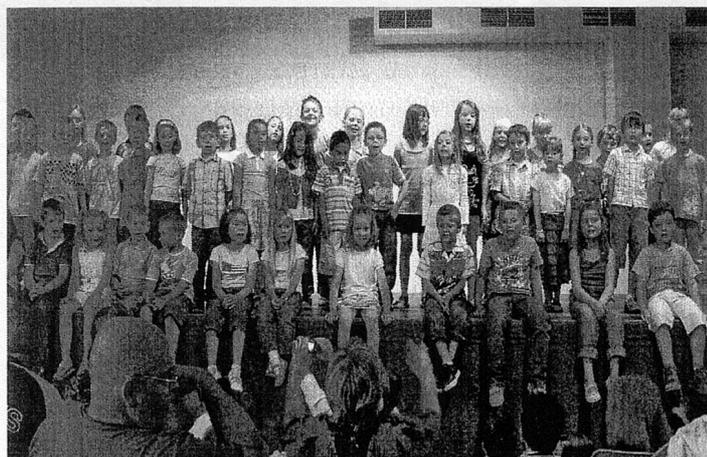


## FETES DES ECOLES

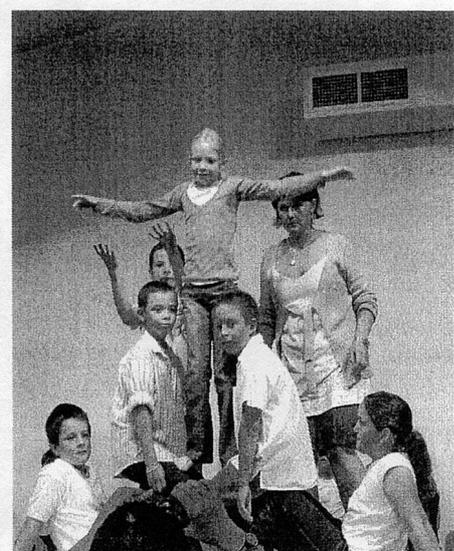


Il a débuté par la prestation des classes de maternelle de Gravelotte. En cette veille de fête des pères, les petits ont dédié un chant à leur papa.

Par une belle journée ensoleillée, petits et grands se sont retrouvés à la salle Gabriel Watrin pour la traditionnelle fête des écoles. Cette année encore le spectacle fut d'une grande variété.



Les CE2- CM1 de l'école de Vernéville ont fait l'admiration du public en présentant de l'acro-gym. Pour clore le spectacle, les plus grands ont récité des poèmes de Victor HUGO.



La journée s'est poursuivie par un repas préparé par les parents bénévoles de l'APE « Les enfants d'abord », suivi d'une multitude de jeux : jeu de fléchettes, chamboule-tout,...

Félicitations aux enfants pour ce spectacle et merci aux parents d'élèves pour cette belle journée.

## COUP DE NEUF SUR CHEMINS RURAUX

Fin 2008, EDF a missionné l'entreprise LEBAG France SARL pour démolir une ligne existante sur le territoire de la commune qui n'était plus utilisée ( ligne à 225 Kv Montois - Rélé - Vandières ).

Plusieurs pylones situés entre le bois de Jadnot et le bois des Oeuillons ont par conséquent été démontés et retirés des champs.

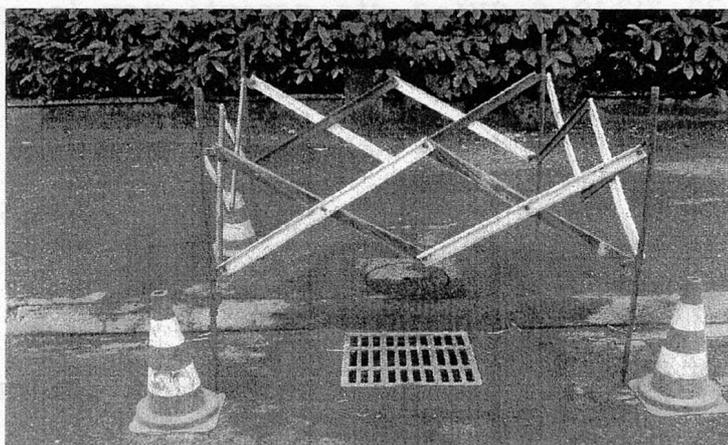


Par suite, des chemins ruraux ont été endommagés et viennent de faire l'objet d'une réfection par une entreprise de travaux publics suite au constat d'état des lieux établi entre Mme le Maire et l'entreprise LEBAG France SARL.

## TRAVAUX SUR BOUCHES ET AVALOIR

Les services HAGANIS, en charge du réseau d'assainissement de la commune ont procédé en juin dernier à des travaux en bordure de voie publique rue d'Amanvillers et rue de Batilly.

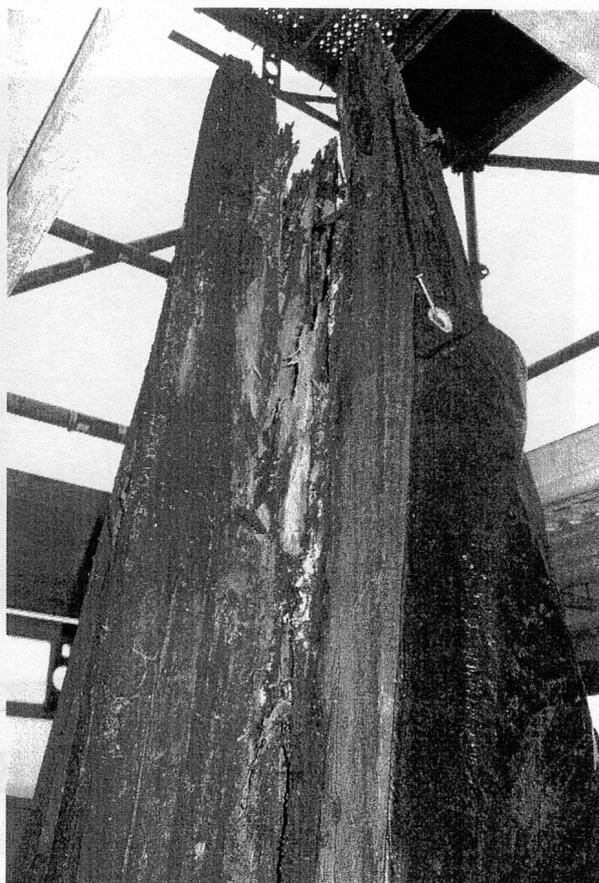
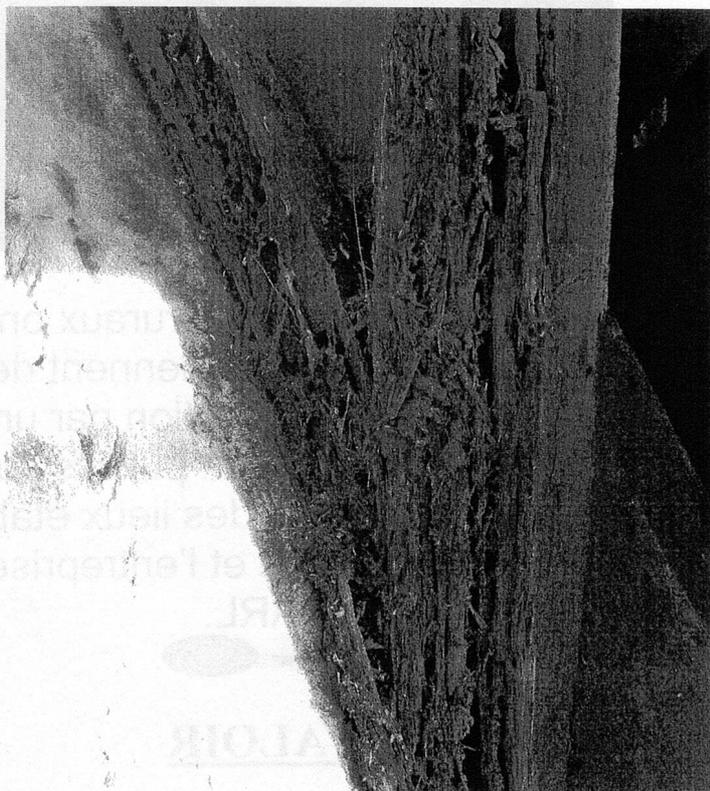
Nous tenons à souligner la rapidité et la qualité de leur intervention.



## BILAN FINAL POUR LE CLOCHER

Par délibération du 10 septembre 2008, le conseil municipal a confié les travaux de réfection du clocher de l'église à l'entreprise « Le Bras Frères » pour un montant hors taxes de 45 507,20 €.

Les travaux de découverte ont débuté le 27 octobre 2008. A peine un mois plus tard, l'entreprise nous faisait part du très mauvais état de la charpente par la présentation de clichés montrant la présence de capricornes et d'infiltrations d'eau.



Impossible de poser une nouvelle couverture sur cette charpente, l'entreprise a donc présenté un nouveau devis pour cette réfection d'un montant hors taxes de 23 713,19 € qui a été accepté par le conseil municipal le 25 novembre 2008.

Le coût total de l'opération s'élève par conséquent à 69 220,39 € hors taxes.

Sur ces travaux, la commune a bénéficié d'une subvention du conseil général d'un montant de 26 995 € et d'une subvention au titre de la dotation globale d'équipement de 24 227 € soit un total de 51 222 €.

La somme de 17 998,39 € restant à la charge de la commune sur le montant hors taxes de l'opération.

## Passeport : tout ce qu'il faut savoir

Première demande ou renouvellement, pour les enfants ou dans sa version biométrique : retrouvez toutes les informations pour partir en voyage en règle.

### Un passeport pour qui ? Pourquoi ?

Si vous partez dans l'un des 27 pays de l'Union Européenne, en Turquie, au Liechtenstein, en Norvège, en Islande ou en Suisse, une carte d'identité suffira. Toutes les autres destinations nécessitent la détention d'un passeport individuel. **A noter que depuis juillet 2007, les mineurs de moins de 15 ans ne peuvent plus être inscrits sur celui de leurs parents.** Toutefois, les passeports délivrés avant le 12 juin 2006, et sur lesquels figurent des mineurs de moins de 15 ans, restent valables jusqu'au terme de leur validité normale.



Attention : **l'inscription sur le passeport des parents n'est pas reconnue par les Etats-Unis.** Les mineurs et les enfants en très bas âge doivent donc être en possession d'un passeport individuel, même pour un simple transit sur le sol américain.

### Les démarches et les justificatifs

Désormais les **passeports** délivrés sont **numériques**, à ne pas confondre avec le **passeport** dit "**biométrique**".

Pour obtenir un **passeport biométrique**, il faudra déposer une demande **dans les communes équipées de station fixe d'enregistrement. Pour notre arrondissement et à compter du 26 mai 2009, vous devrez vous rendre dans les communes suivantes pour l'établissement de vos passeports: Rombas, Amnéville, Maizières-les-Metz, Woippy, Montigny-les-Metz ou Rémilly. Le personnel de la mairie reste à votre disposition pour tout renseignement.**

Les délais d'obtention varient en fonction des préfectures. Il faut, en général, entre 6 et 15 jours pour établir un passeport numérique. **Néanmoins, attention : en période de vacances scolaire, les délais s'allongent. Comptez au minimum un ou deux mois pour que votre demande soit traitée.** Avec l'arrivée des passeports biométriques, les vérifications effectuées par les préfectures sont plus approfondies ce qui allonge les délais. Il vous faudra déposer et venir chercher le document en personne. Certaines mairies exigent même qu'il soit complété dans leurs murs.

Au moment de la demande, différents justificatifs vous seront demandés. Pensez à vous munir de :



- deux photographies d'identité identiques parfaitement ressemblantes, de face et tête nue au format 35mm x 45 mm,
- un justificatif d'état civil qui sera : soit une copie intégrale de votre acte de naissance, ou, à défaut, la copie intégrale de votre acte de mariage,
- un justificatif de nationalité française si celle-ci a été acquise,
- un justificatif récent de domicile ou de résidence (quittance de loyer, facture d'électricité...),
- un timbre fiscal de 60 euros .

**Si vous êtes dans une situation d'urgence, un passeport optique provisoire valable un an peut vous être accordé.**

### En cas de perte ou de vol

Il est important de signaler la perte ou le vol de votre passeport à la Police. Une déclaration de perte peut également être effectuée en mairie.

Ensuite, il faudra effectuer une demande de renouvellement classique selon les formalités d'usage. **Si vous égarez votre passeport pendant votre séjour à l'étranger, adressez vous au consulat le plus proche** qui pourra vous établir un passeport d'urgence, et prévenez les autorités locales de police afin d'éviter toutes utilisations frauduleuses.

### Et les animaux ?

Depuis le 1er octobre 2004, tout chien, chat ou furet voyageant dans l'Union européenne avec son propriétaire doit être identifié, vacciné contre la rage et muni de son propre passeport délivré par un vétérinaire !

## Le parcours de Citoyenneté

Dans le cadre de la professionnalisation des armées, décidée par le Président de la République, et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons et filles.

**Cette réforme a institué un nouveau « service national » en instaurant un véritable « parcours de citoyenneté ».**

Son objectif est simple : susciter une prise de conscience collective des devoirs que tout citoyen a envers l'effort de défense nationale.

Participer aujourd'hui, à la défense nationale, se traduit par les **3 étapes obligatoires** du « parcours de citoyenneté »

**L'Enseignement de Défense**  
**Le Recensement**  
**La JAPD**

**L'Enseignement de Défense**

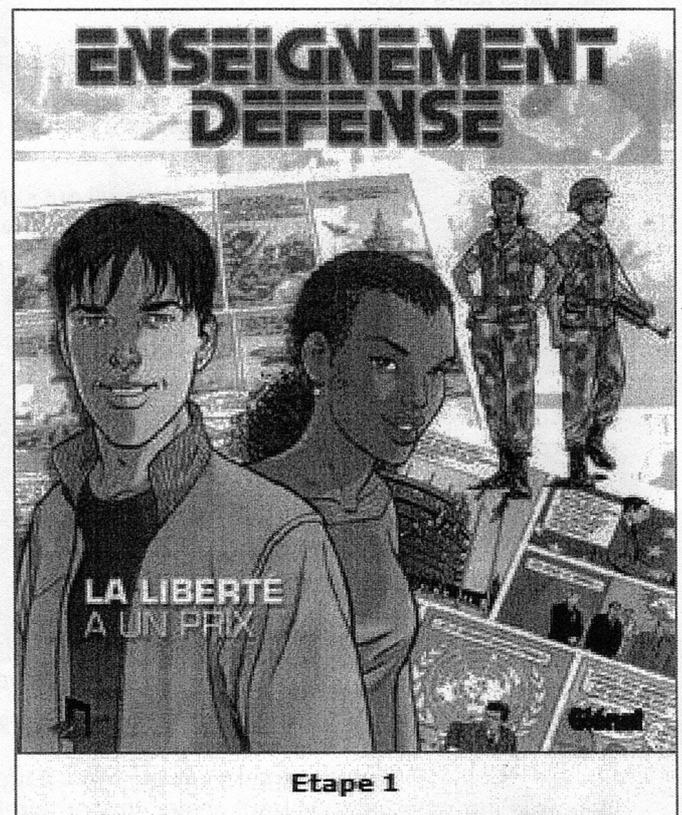


Cette sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

Il revient à votre enseignant de conduire son cycle librement, tout au long de l'année scolaire.

En outre, cet enseignement de Défense doit être complété, dans les cours d'ECJS (Education Civique, Juridique et Sociale) des classes de première et de terminale.

En effet, la formation civique des élèves exige une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité, et la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.





# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12 mars 2009:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le Conseil Municipal a examiné et adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2008 qui fait apparaître comme résultat de clôture les chiffres suivants : pour la section de fonctionnement un excédent de 194 804,85 € et pour la section d'investissement un excédent de 181 213,36 €.

### COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2008 dressé par le Trésorier qui fait ressortir un excédent global de clôture de 376 018,21 €.

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement, soit la somme de 194 804,85 € est affectée en totalité en section de fonctionnement au compte 002.

### MODALITE D'ACCES DES CLASSES DE L'ECOLE PRIMAIRE DE VERNEVILLE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser les classes de l'école primaire de Vernéville à accéder à la bibliothèque municipale. Une participation de 50 € par classe sera demandée pour une année scolaire complète. La participation pour la fin de l'année scolaire 2008-2009 sera de 50 €.

### TRAVAUX DE SECURISATION DU PARKING DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Le conseil municipal décide la réalisation des travaux de sécurisation du parking de la salle socio-culturelle pour un montant global de 7 277,90 € HT et autorise le maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

### REPLACEMENT DE LA PORTE DE L'ATELIER COMMUNAL

Le maire fait part au conseil municipal de l'état de vétusté de la porte de l'atelier communal et de la nécessité de son remplacement. Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à son remplacement pour un coût de 6 685 € HT et autorise le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

### DEMANDE DE PARTICIPATION DU CONSEIL DE FABRIQUE AUX FRAIS D'ELECTRICITE ENGENDRES PAR LES TRAVAUX DE REFECTION DU CLOCHER

Suite à la demande du Président du Conseil de fabrique, le conseil municipal décide par 7 voix pour et 4 voix contre d'octroyer une participation de 54 € au conseil de fabrique pour les frais supplémentaires d'électricité engendrés par les travaux de réfection du clocher.

### **COTISATION P.A.I.O.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de régler la cotisation d'un montant de 0,37 € par habitant à la P.A.I.O. (Permanence d'Accueil d'Information et d'Oriente-tion) de Metz-Campagne dont la vocation est d'aider les jeunes dans leurs recher-ches d'emploi.

### **DIVERS**

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de l'Inspecteur d'Académie concernant l'implantation d'un 3<sup>ème</sup> poste élémentaire à l'école primaire de Vernéville pour l'année scolaire 2009-2010.

Le conseil municipal est informé de la situation relative à l'utilisation de l'agence postale et de la nécessité de la faire fonctionner chaque fois que cela est possible si nous souhaitons conserver ce service à Vernéville.

### **Séance du 27 mars 2009:**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

### **BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2009 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 400 800,95 € en section de fonctionnement et à 610 100 € en section d'investissement.

### **FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

l'augmentation de 2 % du taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2009.

Le taux de la taxe d'habitation est fixé à 8,18 % (l'augmentation de 2 % généra-ra un produit supplémentaire de 776 €). Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est fixé à 9,55 % (l'augmentation de 2 % représentera une re-cette supplémentaire de 554 €)

le maintien à 43,50 % du taux d'imposition sur le foncier non bâti.

### **APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1<sup>er</sup> DE LA LOI DE FINANCE POUR LE VERSE-MENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008**

Mireille MAURY, Maire a expliqué l'application du dispositif du plan de relance de l'é-conomie relatif au fonds de compensation pour la TVA. Il permet aux communes de percevoir en 2009, les attributions du fonds de compensation au titre des dépenses d'équipement réalisées en 2007 et 2008. Afin de bénéficier de ce dispositif, la com-mune doit s'engager à accroître ses dépenses d'investissement en 2009 par rapport à la moyenne des dépenses des années 2004 à 2007 qui s'établit à 179 960 €.

En raison des travaux à réaliser dans le village, le conseil municipal a pris l'engage-ment d'augmenter le montant des dépenses d'investissement en 2009 et récupérera ainsi la TVA sur les dépenses des deux années écoulées.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010, les services de l'Etat vérifieront le respect de cet engagement et la commune obtiendra un versement du FCTVA de manière pérenne sur les investissements de l'année précédente. En cas de non respect de l'engagement, la récupération de la TVA sur les investissements interviendra au cours de l'année N+2 comme le prévoyait le dispositif antérieur.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION DE TRANSFERTS DE CHARGES DE LA CA2M**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Laurent KARMANN comme représentant de la commune à la commission de transferts de charges de la CA2M.

### **CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNE DE VERNEVILLE ET LA SOCIETE MOSELLE TELECOM**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'occupation précaire établie pour une durée de 15 années consécutives. Les termes de la convention autorise Moselle Télécom dans le cadre de la délégation de Service Public assurée par le Conseil Général de la Moselle de procéder à l'installation d'antenne de diffusion et de faisceaux hertziens, interconnectés à des stations radios, reliés à une armoire technique et destinés à émettre et recevoir des ondes radioélectriques. L'autorisation de l'affectataire de l'Eglise paroissiale a été recueillie au préalable.

### **SUBVENTION AU FOMAL**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association des Foyer Mosellans d'Accueil aux Libérés (FOMAL) une subvention d'un montant de 333,18 € pour l'année 2009.

### **DIVERS**

Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, les transports interurbains de la Moselle (TIM) ne seront plus assurés par le Conseil Général. La CA2M en collaboration avec les TCRM élaborent actuellement les futures dessertes de la commune en matière de transports. Cette réorganisation entraînera l'utilisation de bus à la place des navettes de plus petites tailles et impliquera la modification du circuit des bus à l'intérieur du village.

### **Séance du 12 mai 2009:**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

### **REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'EGLISE ET DE SES ENVIRONS**

Suite à la présentation du projet de requalification de la place de l'Eglise et de ses environs élaboré par le groupement de maîtrise d'œuvre AC Ingénierie pour les voies et réseaux divers et JMP Concept pour les aménagements paysagers et urbains, le conseil municipal : - accepte à l'unanimité l'opération pour un coût HT de 472 066,68 € soit 564 591,75 € TTC  
- charge le maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Régional, de l'Etat, et du Conseil Général dans le cadre de son programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) pour la période 2009 – 2011.

## **PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE DU POS EN FORME DE PLU**

Suite à l'exposé du maire relatif au plan d'occupation des sols de la commune démontrant qu'il n'est plus adapté au contexte actuel.

Le Conseil Municipal, considérant la situation de Vernéville au regard de ses enjeux de développement et de souhait de la commune de mieux les maîtriser en se dotant d'un document d'urbanisme actualisé, intégrant un projet d'aménagement et de développement durable décide à l'unanimité de prescrire la révision du POS en forme de PLU sur l'ensemble du territoire de la commune.

## **ADHESION DE LA COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE AU SIEGVO**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Ars-sur-Moselle au SIEGVO.

## **RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARIEULLES DU SYNDICAT DE VOIRIE DE METZ-ARS**

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la commune de MARIEULLES du Syndicat Intercommunal de Voirie de Metz-Ars.

## **SUBVENTIONS 2009**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

FC VERNEVILLE : 915 € (fonctionnement) et 915 € (entretien du terrain)

Ecole Buissonnière : 915 €

Gym Club : 915 €

Club des Séniors : 382 €

Secours populaire du Haut Plateau : 100 €

Renaissance paroissiale : 40 €

Souvenir Français : 150 €

UNC Amanvillers et environs : 150 €

Les Restos du Cœur : 40 €

et d'accorder un crédit de 600 € à la bibliothèque municipale pour l'achat de livres.

## **CENTRES AERES**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'octroyer une participation de 20 € par enfant inscrit dans un centre aéré ou un centre de colonie de vacances pour une durée minimale d'une semaine, sur présentation de la facture certifiée.

## **EXTENSION DES COMPETENCES DE LA REGIE MUNICIPALE**

Le conseil municipal accepte l'extension de la compétence de la régie municipale pour l'encaissement du produit de la vente de livres de la bibliothèque municipal et de la vaisselle usagée de la salle socio-culturelle.

## **DIVERS**

Le maire informe le conseil municipal du courrier émanant de l'Inspecteur d'Académie concernant l'annulation de la mesure d'attribution du 3<sup>ème</sup> poste à l'école élémentaire de Vernéville suite à l'intégration au RPID de Tronville-Puxieux de la commune de Vionville à la prochaine rentrée scolaire.

## CIVISME

- La balayeuse intervient tous les **vendredi** des **semaines paires** dans notre commune. Merci de laisser la voie libre et de ne pas garer de véhicules à cheval sur le trottoir.
- L'été est là ... et à nos jardins. N'oublions donc pas les règles élémentaires de bon voisinage :
  - \* Évitions les bruits qui portent atteinte à la tranquillité de nos voisins,
  - \* Respectons les horaires de tonte de gazon, de taille de haies et d'utilisation de tous engins à moteurs.

**Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.**

**Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.**

**Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.**

- \* Ne laissons pas divaguer nos chiens dans le village et tenons les en laisse en promenade.
- \* Les feus sont interdits.



## FERMETURE

- ♦ **MAIRIE** : Fermée du 3 au 22 août 2009,  
Vérifiez dès à présent la validité de vos papiers d'identité.

En ***cas d'urgence***, s'adresser au Maire ou à ses Adjoints:

**M. MAURY** : 03.87.61.84.80

**G. GIRARD** : 06.25.70.25.31

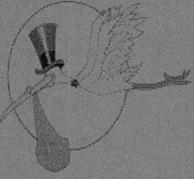
**P. GISCLARD** : 06.60.36.90.54

**P. THIEL** : 06.80.44.60.33

- ♦ **POSTE** : Fermée du 1er au 15 août 2009 inclus et du 20 au 22 août 2009 inclus,
- ♦ **BIBLIOTHEQUE** : Sera ouverte tous les vendredis de 16h00 à 18h00 pendant toutes les vacances scolaires.

## ETAT CIVIL

Tous nos vœux de bonheur et de prospérité à :



Loïk BARNIER - - MOUTEAUX, le 17 mars 2009  
Lorenzo NAPOLI, le 21 avril 2009  
William ROGER, le 4 mai 2009

Ont concrétisé leur union :



Marjorie KARMANN et Sébastien NOIRE, le 27 juin 2009

En mémoire à ceux qui les ont connus :



Fernand RUELLE, le 26 mai 2009  
Laurent Bernard HILL, le 17 juin 2009



*Toute l'équipe de l'info municipale vous souhaite de bonnes vacances.*

# HORAIRE D'OUVERTURE

## MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64

E-mail : [mairie.verneville@wanadoo.fr](mailto:mairie.verneville@wanadoo.fr)

### Ouverture au public :

Mardi de 17 h 00 à 19 h 00  
Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00



## LA POSTE



LA POSTE

Du Lundi au Vendredi de 9 h 30 à 11 h 00  
Vendredi Soir de 17 h 00 à 18 h 30  
Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

## BIBLIOTHEQUE

Mercredi 16 h 00 à 18 h 00  
Vendredi 17 h 00 à 19 h 00



## DECHETERIES

*Vernéville (route d'Amanvillers, après la salle socioculturelle)*



Lundi 14 h 00 à 18 h 30  
Mercredi 9 h 30 à 18 h 30  
Vendredi 14 h 00 à 18 h 30  
Samedi 9 h 30 à 18 h 30

*Ars / Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)*

Lundi, Jeudi 14 h 00 à 18 h 30  
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi 9 h 30 à 18 h 30  
Dimanche 9 h 30 à 12 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.